

# EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PÉROUGES

2026016

Séance du 2 mars 2026

**Nombre de membres**

<b>Afférents au Conseil Municipal :</b>	15	L'an deux mil vingt-six et le deux mars à 18h00, le
<b>En exercice :</b>	15	conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué,
<b>Présents :</b>	13	s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de
<b>Votants :</b>	14	ses séances sous la présidence de Madame Nathalie MICOLAS, Maire,

**Date de la convocation**

23/02/2026

**Date d'affichage**

23/02/2026

**Présents :** Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Christelle MORTEL, Gérard FLEJOU, Florence DE POUMEYROL, Gilberto GRECO, Maryvonne HERRENKNECHT, Philippe LAMBERT, Alain MORGILLO, Éric MEUNIER, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Paul VERNAY, Paul SAISSET.

**Absents excusés :** Marlène BLASQUEZ donne pouvoir à Florence De POUMEYROL et Frédéric MALBOS.

**Absents :** Néant

Florence De POUMEYROL a été élue secrétaire de séance

**Objet de la délibération :**

## Approbation du Budget Annexe « Assainissement » 2026

Madame le maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal que le budget annexe Assainissement est voté en nomenclature M49. Elle présente à l'ensemble du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2026, présenté à la commission finances du 10 février 2026.

Les recettes et les dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement se présentent de la façon suivante :

**EXPLOITATION****DEPENSES**

011	Charges à caractère général	49 017.53 €
042	Opérations d'ordre entre section	35 700.00 €
65	Autres charges gestion courante	500.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €
68	Dotations aux amortissements	5 200.00 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>91 417.53 €</b>

**RECETTES**

002	Excédent antérieur reporté Fonc	867.53 €
042	Opérations d'ordre entre section	8 100.00 €
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	81 400.00 €
75	Autres produits gestion courante	50.00 €
77	Produits exceptionnels	1 000.00 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>91 417.53 €</b>

**INVESTISSEMENT****DEPENSES**

040	Opérations d'ordre entre section	8 100.00 €
041	Opérations patrimoniales	1 985.00 €
23	Immobilisations en cours	17 474.92 €

**Total DEPENSES 27 559.92 €**

**RECETTES**

001	Solde d'exécution d'inv. reporté	29 779.00 €
040	Opérations d'ordre entre section	35 700.00 €
041	Opérations patrimoniales	1 985.00 €

**Total RECETTES 67 464.00 €**

Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante peut autoriser Madame le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49 et de ses modification en novembre 2025 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder au vote du budget annexe Assainissement 2026 de la Commune de Pérouges,

**Considérant** le travail de la commission finances, réunie le 10 février 2026, Madame le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2026.

**Après en avoir délibéré avec 14 pour, 0 abstention et 0 contre, le conseil municipal :**

**ARTICLE 1 :** ADOPTE le budget annexe Assainissement 2026, se présentant comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	91 417,53	91 417,53
Investissement	27 559,92	67 464,00
	<b>118 977,45</b>	<b>158 881,53</b>

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Madame le Maire, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

**ARTICLE 3 :** AUTORISE Madame le Maire, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A Pérouges,

Le Maire,  
Nathalie MICOLAS

